



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 18 mars 2013 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. MONTURY, D. IANNONE.
Etait absent : A. FACON.

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2012, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle que les orientations budgétaires des années précédentes ont été suivies et s'avèrent précises. Il indique que les orientations sont maintenues et réajustées en fonction des réalisations effectuées.

Il précise que les dépenses de fonctionnement ont été contenues en 2012 tout en conservant un niveau élevé de services rendus à la population. Il explique que les dépenses d'investissements ont été soutenues en 2012 avec notamment la nouvelle salle de sport Breton.

La commune continue sa progression démographique et conformément aux prévisions, la croissance des bases fiscales se confirmera. Les recettes de fonctionnement s'en trouvent ainsi améliorées sans recours excessif au levier fiscal. Pour assurer le financement des travaux programmés en 2013 et notamment la rénovation de la rue des Colombes et la fin du programme « ANRU », la commune utilisera son excédent global de clôture sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2013 et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Louis FOSSIER (voir texte en annexe)

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts relatifs aux opérations suivantes :
 - Amélioration de la qualité de service (traitement des parties communes) de 32 logements du bâtiment « les Erables » : prêt de 21 500,00 €
 - Amélioration de la qualité de service (traitement des parties communes) de 28 logements, boulevard des tilleuls et avenue des peupliers: prêt de 21 500,00 €
 - Réhabilitation de 42 logements rue des Acacias, Berlinguez et avenue Leclerc – prêt de 235 280,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Préfecture la convention adulte-relais ainsi que la convention de partenariat avec Pas-de-Calais Habitat pour la prise en charge financière d'un adulte relais sur le quartier du Rotois

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif à l'installation d'un Hat Trick attribué à la société INOVERT pour un montant de 3 991,68 € H.T représentant 2,2% du montant du marché initial,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'acquisition du matériel et à solliciter une subvention de 27 000 € auprès de Monsieur le Député de la circonscription sur les crédits du Ministère de l'Intérieur, chapitre 67/51.
Cette subvention aiderait à financer l'équipement en TBI de certaines classes élémentaires, d'une table interactive et de 4 vidéos-projecteurs avec ordinateurs pour les 4 écoles maternelles, pour un budget global estimé à 77 000 € TTC.
- Décide de solliciter de Monsieur Guy CHARLOT, Directeur Académique des services de l'Education Nationale, le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.
Cette proposition est motivée par le désir de construire un projet pédagogique territorial, en concertation avec le personnel enseignant, les associations de parents d'élèves ainsi que les associations sportives et culturelles courriéroises et par l'élaboration précise d'un budget.
- Renouvelle l'adhésion à la charte de qualité signée en 2006 avec la CAF qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, et adopte les séjours prévus pour l'été 2013 suivants:
 - A Saint-Médard (Haute Garonne) du 5/07 au 20/07/2013 pour les 6-13 ans
 - Au Pyla sur Mer du 3/08 au 16/08/13
 - Dans le Var O Viv' Aventures du 18 au 31/07/13 pour les 14-17 ans
 - A Hyères du 5 au 18/08/13 pour les 14-17 ans
 - En Vendée du 20/07 au 2/08/13 pour les 6-7 ans et 8-12 ans

Par 29 voix pour et 3 abstentions (M. GALLET – R. BARRE – M. LEMOINE)

- Désigne en tant que délégués du Conseil Municipal :
 - P. LELIEVRE titulaire et J.L FOSSIER suppléant de la commission de suivi du site SOTRENOR
 - P. ROUSSEAU titulaire de la commission de suivi du site de l'usine d'incinération d'Hénin-Beaumont.

A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents y afférant au marché pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels attribué à la société DEKRA Industrial SAS d'un montant de 1 200,00 €, représentant une augmentation de 12,1 % du marché initial,
- Décide de participer à hauteur de 1500 € aux frais de réfection d'un mur longeant l'entrée du cimetière qui présentait un danger pour les visiteurs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle avec le Département relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAHC relative à la mise en réseau des bibliothèques et adopte la modification des tarifs de la médiathèque en instaurant la gratuité totale pour l'emprunt de tous supports.
Adopte le tarif des photocopies liées à l'activité de lecture publique et à la consultation des archives comme suit :
 - 0,20 € format A4
 - 0,30 € format A3
- Autorise Monsieur le Maire à ramener au prix de 1,00 € le tarif du ticket « opération spéciale » pour le cinéma le travelling, habituellement à 3,30 €, durant toute la durée du festival du film de l'environnement soit du mardi 2 avril au samedi 6 avril 2013 inclus. Le tarif du ticket « opération spéciale » reprendra sa valeur vénale de 3,30 € à l'issue de la manifestation.
- Décide de créer une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur le périmètre compris entre la route de Oignies et la rue des roses prolongée « chemin de la buisse » et autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet en application des articles L 212-1 et suivants et R 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme afin de créer cette ZAD,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat de l'immeuble sis 6 rue E.Breton et appartenant à M. DETEUF au prix de 75 000 € nets vendeur, cet immeuble présentant un intérêt pour les aménagements urbains futurs de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente d'un terrain sis rue M. TILLOY à Pas-de-Calais Habitat pour la réalisation de 23 logements moyennant le prix de 12 000 € par logement

(soit 276 000 €) duquel sera déduit le coût effectivement acquitté par Pas-de-Calais Habitat pour la démolition des bâtiments sur site. Pour information, ce coût est estimé à environ 100 000 €.

- Renouvelle la convention de « Ramassage des déchets générés sur les places de marchés » pour l'année 2013, fixant les modalités techniques de cette prestation, avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. Le tarif pour le traitement d'une tonne de ces déchets est de 180,00 € TTC.
- Accorde la protection fonctionnelle à M. LEFEBVRE Mickaël, policier municipal dans le cadre de l'affaire qui sera entendue au TGI de Béthune le 10 avril 2013 suite à la plainte qu'il avait déposée à l'encontre d'un automobiliste qui avait omis sciemment d'obtempérer à une sommation de s'arrêter.

Par 29 voix pour et 3 abstentions (M. GALLET – R. BARRE – M. LEMOINE)

- Désigne M. Jean-Michel PETIT, seul candidat, en tant que délégué suppléant du Conseil Municipal au sein de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Le Maire,



Christophe Pilch

C.PILCH